



Conseil économique et social

Distr. générale
8 décembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-sixième session

3-6 mars 2015

Point 4 j) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information : coordination des programmes statistiques

Travaux du Comité de coordination des activités de statistique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est établi en application de la décision 2014/219 du Conseil économique et social. Il donne un aperçu des travaux menés par le Comité de coordination des activités de statistique en 2014 et récapitule les principales conclusions de ses vingt-troisième et vingt-quatrième sessions, tenues à New York le 3 mars 2014 et à Rome les 11 et 12 septembre 2014. La Commission de statistique souhaitera peut-être tenir compte des vues du Comité lors de l'examen des questions correspondantes de son ordre du jour et est invitée à prendre note du présent rapport.

* E/CN.3/2015/1.



I. Introduction

1. Le Comité de coordination des activités de statistique a tenu deux sessions en 2014. La vingt-troisième session du Comité a eu lieu à New York le 3 mars 2014 préalablement à la quarante-cinquième session de la Commission de statistique, et la vingt-quatrième session du Comité, organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), s'est tenue à Rome les 11 et 12 septembre 2014. Les deux sessions étaient présidées par les deux coprésidents du Comité, Werner Bier, Directeur général adjoint de la Direction générale Statistiques de la Banque centrale européenne (BCE), et Pietro Gennari, Statisticien en chef et Directeur de la Division de la statistique de la FAO. Le présent rapport donne un aperçu des travaux menés en 2014 et récapitule les principales conclusions de ses vingt-troisième et vingt-quatrième sessions.

II. Composition

2. En 2014, le Comité de coordination des activités de statistique s'est élargi à six nouveaux membres : la Banque interaméricaine de développement (BID), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Centre statistique du Conseil de coopération des États arabes du Golfe, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat. Le Comité compte désormais 45 membres (énumérés en annexe), dont 36 ont participé à au moins une session en 2014.

III. Méthodes de travail

3. En dehors de ses deux sessions annuelles, le Comité mène ses travaux de manière dynamique, grâce à un réseau d'équipes de travail chargées d'assurer le suivi des décisions prises lors des sessions ordinaires. Les équipes définissent elles-mêmes leur mode de fonctionnement et organisent leurs propres réunions, si besoin est. Elles établissent des documents faisant état des progrès accomplis et des résultats de leurs travaux en vue d'aider le Comité à se prononcer lors de ses sessions ordinaires. En sa qualité de secrétariat du Comité, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales collabore étroitement avec les coprésidents, facilite la communication entre les membres et établit les rapports des séances ordinaires et le rapport annuel destiné à la Commission de statistique. De plus, elle tient à jour la page Web du Comité sur son site Web (http://unstats.un.org/unsd/acsub-public/workpartner_ccsa.htm).

4. À sa vingt-quatrième session, le Comité a évalué et validé ses méthodes de travail actuelles, notamment le mode de fonctionnement des équipes de travail. Il a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de ses futures sessions ordinaires la présentation des activités statistiques de ses organisations membres et de se doter d'un programme de travail pluriannuel.

5. Depuis la quarante-quatrième session de la Commission de statistique, le Comité met au point des déclarations communes sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission qui l'intéressent. Ces déclarations communes doivent

bénéficier du large soutien des membres du Comité pour que les coprésidents puissent s'exprimer au nom du Comité. Les coprésidents ont fait quatre déclarations communes à la quarante-quatrième session de la Commission de statistique en 2013 et trois autres à la quarante-cinquième session en 2014¹. Le Comité prévoit d'effectuer d'autres déclarations communes à la quarante-sixième session.

IV. Travaux du Comité en 2014

A. Programme de développement pour l'après-2015

6. Le programme de développement pour l'après-2015 figure à l'ordre du jour des séances ordinaires du Comité depuis sa vingt-cinquième session, tenue à Francfort (Allemagne) au dernier trimestre de 2012. Le Comité et ses membres sont prêts à jouer un rôle moteur dans la mesure du développement durable dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 et ont contribué de diverses manières aux discussions internationales en cours.

7. À sa vingt-quatrième session, tenue en septembre 2014, le Comité a examiné la question en profondeur, en s'intéressant tout particulièrement aux modalités selon lesquelles le Comité et ses membres pourraient contribuer au travail du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable, récemment mis en place. Lors de cette session, le Comité a entendu un exposé de l'un des coprésidents du Groupe consultatif d'experts, Enrico Giovannini. Le 16 octobre 2014, dans le prolongement de cet exposé, le Comité a soumis au Groupe consultatif d'experts une contribution commune sur le sujet articulée autour des points suivants : a) la meilleure utilisation des sources, existantes et nouvelles, de données et de métadonnées; b) le renforcement de la gouvernance, de la coordination et des partenariats; c) le renforcement nécessaire des capacités statistiques; d) le rôle de la communauté statistique internationale. Le texte de la contribution est disponible sur le site Web du Comité de coordination des activités de statistique (à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/acsub-public/docs/IEAG.pdf>). Certains membres du Comité ont par ailleurs remis au Groupe consultatif d'experts des documents sur la question de « la révolution des données pour le développement durable » ainsi que des notes expliquant les implications pour leur organisation de la révolution des données en cours.

8. Les membres du Comité ont largement contribué à l'établissement des notes statistiques destinées au Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, auquel elles ont été officiellement transmises en mars 2014. Les membres ont apporté leur concours tout au long du processus de rédaction. Ils ont également participé à l'évaluation des indicateurs proposés par le Réseau des solutions pour le

¹ En 2014, des déclarations communes ont été faites au titre des points de l'ordre du jour suivants : 3 a) – Application des Principes fondamentaux de la statistique officielle (déclaration faite par la FAO); 3 c) – Examen du programme : indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut (déclaration faite par la FAO); et 3 d) – Comptabilité nationale (déclaration faite par la BCE). En 2013, des déclarations communes ont été faites au titre des points de l'ordre du jour suivants : 3 i) – Statistiques ventilées par sexe (déclaration faite par la CNUCED); 3 k) – Statistiques sanitaires (déclaration faite par la BCE); 3 l) – Coordination des activités statistiques dans le système des Nations Unies (déclaration faite par la CNUCED); et 4 o) – Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées (déclaration faite par la BCE).

développement durable, qui a été menée par le groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut de la Commission de statistique en mars et avril 2014². Le Comité et ses membres continueront de prendre part aux activités de statistique se rapportant au programme de développement pour l'après-2015, et en particulier aux travaux relatifs à la recherche et à la mesure des indicateurs³.

B. Principes régissant les activités statistiques internationales

9. Le Comité de coordination des activités de statistique a approuvé les principes régissant les activités statistiques internationales à sa sixième session en septembre 2005. Ces principes s'inspirent des Principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission de statistique à sa session extraordinaire en 1994 (voir E/1994/29, par. 59). Chaque principe est accompagné d'une liste de bonnes pratiques destinées à aider les organisations internationales à l'appliquer. À sa vingt-deuxième session, tenue à Ankara en septembre 2013, le Comité a réaffirmé la validité des Principes fondamentaux de la statistique officielle et décidé d'en modifier légèrement le préambule pour faire apparaître que ces principes ont été entérinés par le Conseil économique et social (résolution 2013/21) en 2013 et par l'Assemblée générale (résolution 68/261) en 2014. Le Comité a fait sien le préambule révisé à sa vingt-troisième session, le 3 mars 2014. Le préambule révisé est disponible à l'adresse http://unstats.un.org/unsd/accesub-public/principles_stat_activities.htm.

10. En mai et juin 2014, le Comité a effectué une enquête en ligne auprès de ses 43 organisations membres sur la mise en application des principes régissant les activités statistiques internationales. Au total, 37 de ses 43 membres (86 %) ont répondu à l'enquête. Ce taux de réponse élevé souligne l'importance que les organisations internationales accordent à ce type d'exercice et leur attachement aux principes. De nombreux participants à l'enquête ont contribué par leurs réponses à recenser les obstacles s'opposant à la mise en application des principes et proposé des bonnes pratiques destinées à compléter la liste existante. Le Comité a examiné les résultats de l'enquête à sa vingt-quatrième session. Les résultats détaillés sont mis à disposition de la Commission de statistique sous forme de document de référence.

11. Au vu des résultats de l'enquête et de l'examen mené à sa vingt-quatrième session, le Comité s'est engagé à prendre les mesures décrites ci-après.

12. Les membres du Comité continueront à redoubler d'efforts pour remédier aux obstacles et aux difficultés existants, notamment en renforçant la gouvernance, en améliorant le dialogue avec les usagers et les politiques d'ouverture des données, en recourant à des plateformes communes (internes) de diffusion des données, en utilisant le format d'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) et en renforçant la coordination entre organisations régionales et internationales. Les membres du Comité feront en outre appel à des mesures simples, telles que la

² Voir <http://unstats.un.org/unsd/broaderprogress/work.html>.

³ Une note concernant le travail mené sur le cadre des indicateurs du programme de développement pour l'après-2015, établie par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, a été transmise au Comité à sa session tenue en septembre 2014.

publication des principes sur leur site Web et l'organisation de campagnes de sensibilisation auprès de leur personnel, afin de faire connaître les principes et d'en faciliter l'application.

13. Le Comité a encouragé ses membres qui ne l'ont pas encore fait à porter les principes à l'attention de leurs propres organes directeurs. Il s'est réjoui de l'initiative prise par les organismes des Nations Unies pour faire approuver les principes au plus haut niveau (voir le document E/CN.3/2014/32 sur les travaux du Comité).

14. Le Comité a créé une équipe de travail chargée de dresser une liste plus exhaustive de bonnes pratiques, qui permettra aux membres de mieux appliquer les principes. Par ailleurs, il s'est engagé à effectuer de telles enquêtes à intervalles réguliers, par exemple tous les trois à cinq ans. Une manifestation parallèle sera organisée au cours de la quarante-sixième session de la Commission de statistique dans le but d'informer les États Membres de l'état de l'application des principes.

C. Diffusion de microdonnées par les organisations internationales

15. À sa vingt-troisième session, le Comité a entériné une note sur les bonnes pratiques de diffusion des microdonnées, disponible en anglais sur le site du Comité (à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/acsub-public/microdata.pdf>). Ce document s'inspire de la proposition, avancée par une organisation membre à la seizième session (Vienne, 2010), de passer en revue les pratiques de publication de microdonnées dans les organisations internationales. Une équipe de travail a guidé les réflexions sur la manière dont ces organisations pouvaient gérer au mieux l'accès aux microdonnées tout en protégeant la confidentialité. Cette équipe a ensuite établi la note décrite plus haut, qui regroupe les bonnes pratiques en matière d'élaboration de politiques et de méthodes relatives à l'accès aux microdonnées dans les organisations internationales. Après avoir été examiné à la vingt-deuxième session, le document a été entériné à la vingt-troisième, comme indiqué plus haut.

D. Aspects organisationnels de la mise en œuvre du format d'échange de données et de métadonnées statistiques

16. Le Comité a consacré une session extraordinaire au cours de sa vingt-quatrième session aux aspects organisationnels de la mise en œuvre du format d'échange de données et de métadonnées statistiques. Six organisations membres ont décrit leur expérience en mettant en évidence les effets de synergie et les gains d'efficacité pouvant découler de l'utilisation des normes d'échange dans le cadre de la modernisation du système statistique. L'une des expériences décrites en particulier a été la coopération réussie entre le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation internationale du Travail (OIT), la FAO et la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, qui ont mis en place une collecte conjointe de données dans le domaine des indices des prix à la consommation (IPC). Dans le cadre de cette collaboration, le FMI mettra les données et métadonnées relatives aux IPC à la disposition de l'OIT, de la FAO et de la Division de statistique sous forme électronique (SDMX), leur permettant ainsi de mettre fin à leur propre activité de collecte de données dans ce domaine. Il en résultera un allègement de la charge que constitue pour les États Membres la

communication de ces renseignements. Le Comité a décidé de jouer un rôle important de coordination dans l'harmonisation des modèles de rapports internationaux et de poursuivre la réflexion sur le sujet lors d'une prochaine session ou d'une manifestation parallèle.

E. Présence du Comité de coordination des activités de statistique aux conférences internationales

17. En 2012, après une série de conférences sur la qualité des statistiques internationales [Wiesbaden (Allemagne) en 2004, Newport (Royaume-Uni) en 2006, Rome en 2008 et Helsinki en 2010] organisées juste après les conférences européennes sur la qualité des statistiques officielles, le Comité a décidé d'inscrire la question de la qualité des statistiques internationales à l'ordre du jour des sessions ordinaires de la Conférence européenne. La première session de ce type s'est tenue à Athènes en 2012.

18. À la Conférence européenne sur la qualité des statistiques officielles qui s'est tenue à Vienne du 2 au 5 juin 2014 (Q2014), le Comité a organisé une session extraordinaire sur le thème « Mesures visant à améliorer la qualité des statistiques internationales : les statistiques internationales au service de l'élaboration des politiques ». La session, qui se fondait sur un document du Comité consacré à l'utilisation de sources non officielles dans l'établissement des statistiques internationales, a reçu un écho très favorable. Les documents de séance, les présentations et les photos de la session sont disponibles sur le site Web du Comité (à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/acsub-public/cdqio-2014.htm>).

19. Tirant parti du succès de ces conférences, le Comité a organisé sa première session extraordinaire lors du cinquante-neuvième Congrès mondial de la statistique de l'Institut international de statistique (IIS), qui s'est tenu en Chine (Région administrative spéciale de Hong Kong) du 25 au 30 août 2013. La proposition émise par le Comité d'organiser une session lors du soixantième Congrès mondial de la statistique de l'IIS, qui se tiendra à Rio de Janeiro (Brésil) en juillet 2015, a récemment été acceptée.

F. Sessions de 2015

20. Le Comité a décidé que sa vingt-cinquième session se tiendrait à New York, le 2 mars 2015 au matin, en parallèle à la quarante-sixième session de la Commission de statistique. La vingt-sixième session aura lieu au dernier trimestre de 2015.

Annexe

Membres du Comité de coordination des activités de statistique en novembre 2014

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
Banque africaine de développement (BAfD)
Banque asiatique de développement (BAsD)
Banque centrale européenne (BCE)
Banque des règlements internationaux (BRI)
Banque interaméricaine de développement (BID)
Banque mondiale
Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat
Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRIC)
Centre statistique du Conseil de coopération des États arabes du Golfe
Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CIS-STAT)
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)
Commission économique pour l'Afrique (CEA)
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)
Commission économique pour l'Europe (CEE)
Communauté des Caraïbes (CARICOM)
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
Division de la population du Département des affaires économiques et sociales
Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
Fonds monétaire international (FMI)
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
Institut arabe de formation et de recherches statistiques

Institut de statistique de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)

Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT)

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)

Office statistique de l'Union européenne (EUROSTAT)

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

Organisation internationale du travail (OIT)

Organisation mondiale de la Santé (OMS)

Organisation mondiale du commerce (OMC)

Organisation mondiale du tourisme (OMT)

PARIS 21

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Union internationale des télécommunications (UIT)

Union postale universelle (UPU)
